

Projet de 3^e génération: évaluation de la Confédération et défense du dossier le 29 mars

La Confédération a envoyé son rapport d'examen sur le Projet d'agglomération le 7 mars, en vue de la rencontre du 29 mars à Berne. Le document est provisoire comme il s'agit d'une phase de consultation. Il donne les raisons pour lesquelles la Confédération propose à ce stade de ne pas retenir le projet. Les points faibles sont expliqués, mais également les points forts, montrant de nombreux éléments positifs.

Méthode d'évaluation et note obtenue

L'évaluation de la Confédération se base sur une méthodologie spécifique qui tient compte des exigences de base, de critères d'efficacité et des coûts des mesures concrètes.

Tout d'abord, les exigences de base données par la Confédération doivent être remplies, ce qui est bien le cas pour le PA3 de Delémont.

Les critères d'efficacité sont les suivants:

1. Amélioration de la qualité des systèmes de transport
2. Encouragement du développement urbain vers l'intérieur
3. Augmentation de la sécurité du trafic
4. Réduction des atteintes à l'environnement et de la consommation de ressources

Pour chacun des critères, des points forts et des points faibles ont été identifiés. Des notes sont ensuite attribuées entre -1 et 3. Le PA3 de Delémont a obtenu la note 1 pour chaque critère. Ensuite, la mise en œuvre des mesures est également prise en compte. La Confédération évalue l'avancement des travaux des mesures concrètes définies dans les Projets d'agglomération de 1^{re} et 2^e générations, comme la gare routière ou la nouvelle piste cyclable entre Delémont et Soyhières.



Vue aérienne du territoire de Confluence, cœur de l'agglomération et des enjeux de développement (source: GéoPortail, orthophoto 2017)

Sur ce point, les notes vont de -2 à 0. Delémont a obtenu -1. Afin de pouvoir obtenir les subventions de la Confédération, une note de 4 est nécessaire. Autrement dit, sur un différentiel de 18 points, Delémont a obtenu 9 points et en a besoin de 10 pour bénéficier du cofinancement. Il ne manque donc à ce stade qu'un petit point...

L'objectif lors de l'entretien technique à Berne le 29 mars était d'obtenir davantage de points pour être au moins à 10 points et décrocher des subventions fédérales qui seraient de 35% pour 13 mesures d'infrastructure.

A noter que la plupart des agglomérations ont une note située entre 4 et 6, peu sont en dessous. Delémont n'est donc pas loin de la moyenne avec la note 3.

Points forts et éléments positifs

De nombreux points forts ont été identifiés, montrant que le PA3 et le développement prévu dans l'agglomération possèdent de nombreux atouts.

Parmi les points positifs, la Confédération est satisfaite du concept d'amélioration de l'offre en transports publics. Elle trouve toutefois qu'il n'y a pas de mesures suffisantes prévues pour améliorer les horaires et la circulation des bus. Ces aspects sont pourtant pris en compte dans une étude sur le développement du réseau des bus dans l'agglomération dès 2019.

Les réseaux pour les vélos et les cheminements piétons sont un autre atout relevé par la Confédération.

Un point fort supplémentaire est le concept de territoire de Confluence. Il s'agit du territoire situé au sud de la ville de Delémont, qui intègre In-nodel jusqu'au nord de Courrendlin et le secteur Gare Sud, ainsi que la Communance. Ces espaces accueillent et sont amenés à accueillir des activités économiques diverses et des équipements publics d'importance régionale et cantonale.

La Confédération indique que l'étude sur la «campagne d'agglomération» est intéressante puisqu'elle prévoit d'analyser les espaces agricoles soumis à la pression du développement de l'urbanisation. L'objectif étant ensuite de les préserver et de les gérer de manière optimale. Cette étude a démarré début 2018 et se terminera début 2019. Des mesures concrètes seront définies dans ce cadre.

Enfin, la démarche pour l'obtention du label «Cité de l'énergie» est vue de manière très positive par la Confédération dans son évaluation du PA3.

Éléments à améliorer

Des points faibles du PA3 sont identifiés par la Confédération. Certains sont justifiés, mais un bon nombre est discutable. Il est notamment avancé que l'agglomération n'a pas de concept pour densifier l'espace déjà bâti, alors que les révisions des Plans d'aménagement local et les projets réalisés et en cours dans plusieurs communes intègrent clairement la densification.

Le reproche principal fait au PA3 est la mise en œuvre insuffisante des mesures annoncées dans les projets d'agglomération de 1^{re} et 2^e générations, principalement liée aux manques de moyens financiers. Les décisions récentes du Parlement jurassien permettront d'accélérer l'avancée des mesures. Bien que les années de réalisation ne soient plus celles annoncées à l'époque, les retards par rapport aux délais de la Confédération ne sont que relatifs.

Rencontre à Berne

Cette rencontre du 29 mars 2018 était le second entretien technique avec l'Office fédéral du développement territorial. De forts arguments ont

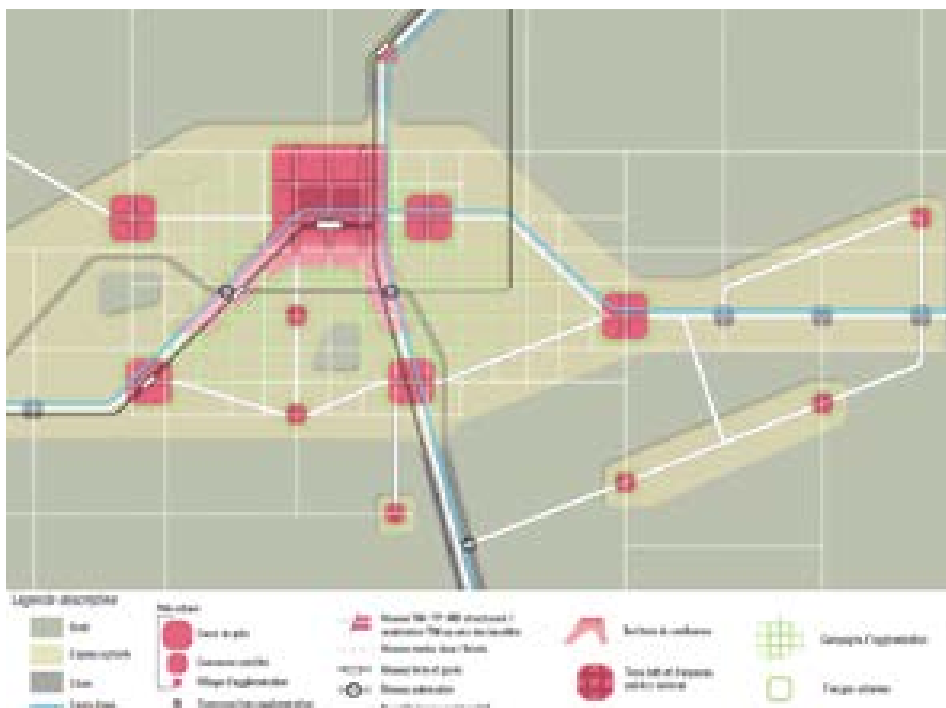
été préparés pour montrer que les points faibles identifiés par la Confédération n'avaient pas tous lieu d'être. Une délégation importante s'est déplacée à Berne pour défendre le dossier. La délégation était composée du Conseiller aux Etats Claude Hêche, du Président du Gouvernement jurassien et Ministre de l'Environnement, David Eray, du Président de l'agglomération et Maire de Delémont, Damien Chappuis et des collaborateurs concernés du Canton, de l'agglomération et de la Ville de Delémont.

Lors de la séance, la vision de développement de l'agglomération a pu être expliquée clairement. La discussion a notamment porté sur le secteur «Gare Sud», qui sera amené à beaucoup évoluer dans les années à venir...

La consultation sur les Projets d'agglomération se tient jusqu'au 30 avril. Des réponses écrites de la part du Canton et de l'agglomération seront envoyées.

Le message du Conseil fédéral sera retravaillé en 2018 sur la base de la consultation, puis le sujet sera débattu aux Chambres fédérales au printemps 2019.

Carte schématique de la vision future pour l'agglomération (source: Projet d'agglomération de 3e génération)



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MUTATION

Depuis quelques années, l'éclairage public de nos communes se modifie. La fin programmée des ventes de lampes à vapeur de mercure pour 2015 et l'arrivée de la technologie LED ont poussé les communes à se pencher sur cette problématique. Entre 2015 et 2017, la consommation de l'éclairage public a diminué de 16% dans les Communes de l'agglomération (sans tenir compte de Delémont) et permis d'économiser l'équivalent de la consommation électrique de plus de 50 ménages.

En 2015, l'éclairage public représentait 52% de l'électricité facturée aux communes de l'agglomération, contre 28% pour les bâtiments et 20% pour l'alimentation en eau.

La stratégie de modernisation de l'éclairage public est donc primordiale pour avoir un impact sur la consommation électrique d'une commune.

public, Develier a également investi dans la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de batteries de stockage. Cela permet d'alimenter une partie du réseau d'éclairage public avec l'énergie produite en journée.

Les communes de Rebeuvelier, de Vellerat et de Soyhières ont toutes trois décidé de remplacer totalement ou quasi totalement leurs installations d'éclairage public. Bien que les travaux se soient terminés courant 2017 et que la consommation électrique 2017 ne reflète pas la totalité des économies réalisées, ces communes ont respectivement vu leur consommation électrique baisser de 23%, 42% et 50% entre 2015 et 2017. Globalement, une économie de 54'000 kWh a ainsi été réalisée.

Les communes de Courtételle, Courroux, Val Terbi, Rossemaison et Châtillon ont toutes privilégié des stratégies de remplacement par zone en fonction de l'état des luminaires ou des chantiers à venir.

Dans ces communes, les économies réalisées entre 2015 et 2017 sont de l'ordre de 35'000 kWh et représentent environ 4%.

Une action à poursuivre

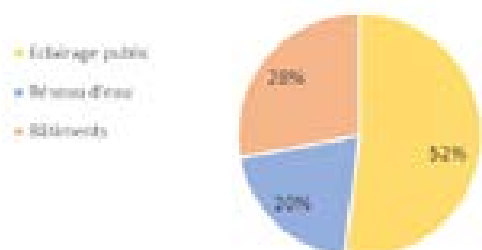
Ces prochaines années, le remplacement de l'éclairage public se poursuivra dans les communes n'ayant pas opté pour un remplacement total. Des budgets spécifiques sont généralement prévus chaque année dans les communes de Val Terbi, Courroux, Courtételle, Courrendlin et Rossemaison.

La commune de Châtillon est également en train d'évaluer les possibilités d'un remplacement de son éclairage public.

La modification de l'éclairage public de nos villages se poursuivra donc dans les années à venir en favorisant notamment une meilleure utilisation de la lumière et une importante diminution de la consommation énergétique.

Ces données ont pu être collectées grâce à la démarche pour la labellisation «Cité de l'énergie». Elle permet entre autres de connaître les actions entreprises dans toutes les communes et les effets positifs qu'elles amènent.

Utilisation de l'électricité facturée aux communes

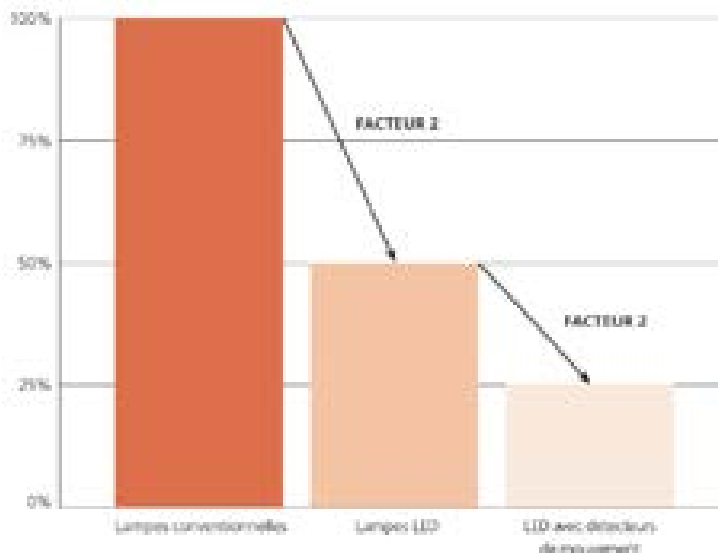


Cela est d'autant plus vrai que les technologies d'éclairage actuelles engendrent des baisses très importantes de la consommation. Le remplacement d'une lampe conventionnelle par une lampe LED équipée d'une gestion dynamique permet en effet une réduction de l'ordre de 75%.

Les pratiques dans les communes

Dès 2010, Courrendlin s'est intéressée à moderniser l'éclairage public en privilégiant le remplacement des anciennes installations. Actuellement, environ 42% des luminaires ont été remplacés. Cette stratégie a permis une diminution de la consommation de 33% entre 2010 et 2017, soit une diminution de la consommation annuelle de l'ordre de 106'000 kWh. Le terrain de football a également été équipé de projecteurs LED.

Develier a choisi de remplacer la totalité de ses 411 luminaires par des LED dynamiques. Les travaux se sont terminés fin 2016. Une année après la mise en service, la consommation a diminué de 68% et permis une économie de 135'000 kWh. Au-delà de la modernisation de l'éclairage



Facteurs de diminution de la consommation d'électricité selon le type de lampes

Rester mobile à tout âge... avec les transports publics

Un cours «être et rester mobile» sera à nouveau organisé à Delémont, mercredi 13 juin 2018, de 13h30 à 17h. Au menu de cette formation: mieux comprendre les différentes offres de transport, rester actif au quotidien grâce à la mobilité, se sentir en sécurité comme piéton et usager des transports publics et être à l'aise avec les automates à billets et le système tarifaire.

La mobilité se développe à un rythme élevé et le risque que les seniors perdent le contact avec les nouvelles réalités des transports publics est grand. Les automates à billets avec écran tactile, le système de communauté tarifaire, l'orientation en gare et le sentiment d'insécurité dans l'espace public peuvent constituer des obstacles parfois infranchissables.

Le cours «être et rester mobile» permet aux participant(e)s d'approprier ces nouveautés afin de renforcer leur indépendance et leur autonomie. Le cours est composé d'une partie théorique en salle suivie d'une partie pratique sur le terrain avec des exercices aux automates et un trajet en bus.

Durant une après-midi, les participants reçoivent un aperçu global de l'offre de billets et abonnements de la communauté tarifaire Vagabond, apprennent le fonctionnement des automates et les autres aspects liés à la mobilité (santé, sécurité, marche, etc.). Via la partie pratique, ils recevront également de nombreux conseils de la part des intervenants.

Les cours «être et rester mobile» sont organisés dans toute la Suisse et rencontrent un succès grandissant. Ils sont rendus possibles grâce au soutien de nombreux partenaires nationaux et régionaux, dont celui de la Municipalité de Delémont, par son Service UETP.

Informations pratiques

Date et horaire: **mercredi 13 juin 2018, de 13h30 à 17h**

Lieu: locaux de CarPostal,
Place de la Poste 4

Inscriptions: jusqu'au 6 juin 2018 auprès de: Pro Senectute Arc jurassien, Rue du Puits 4, 2800 Delémont, tél. 032 886 83 39.

L'inscription est obligatoire.
La participation au cours est gratuite.

